

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIERES

Annexe - suivi des dispositions relatives à la transparence fiscale (article Lp 536)

Raison sociale:
RID:
Référence de la déclaration IRVM :
Exercice du au

Liste des produits distribués perçus de sociétés calédoniennes durant l'exercice N-1*

	Raison sociale	RID	Montant perçu
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
Total des produits distribués perçus de sociétés calédoniennes en N-1			(A)

Tableau de suivi des produits distribués perçus de sociétés calédoniennes *

	Date de clôture des 10 derniers exercices	Produits distribués perçus de sociétés calédoniennes *		
		Montant disponible pour imputation au début de (B)	Montant imputé sur les produits distribués au titre de l'exercice (C)	Montant disponible pour imputation à la clôture de l'exercice (D)=(B)-(C)
N-10				
N-9				
N-8				
N-7				
N-6				
N-5				
N-4				
N-3				
N-2				
N-1		(E)		
Total			(F)	

* produits ayant donné lieu à IRVM au niveau des sociétés distributrices

NB : Reporter le total A dans la case E si première déclaration pour l'exercice

A	Signature
Le	
Nom du représentant légal :	